

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau



Délibération n° 09-01 du 19 novembre 2020

PLAN PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ 2015-2020 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LA CRÉATION DE PLACES DANS LES MAISONS D'ASSISTANT.ES MATERNEL.LES – CONVENTION ET AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du conseil départemental n°2018-09-07 du 6 décembre 2018 relative à l'attribution de subventions d'investissement dans le cadre du plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du conseil départemental n°2019-XII-55 du 12 décembre 2019 relative au budget primitif pour l'exercice 2020,

Vu la convention entre le Département et la société « one upon a time » devenue société « Micro-crèche les bilingues » du 15 mars 2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention d'investissement de 10 000 euros à l'association « MAM MOKOS » au titre de la création d'une maison d'assistant.es maternel.les à Montreuil ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « MAM MOKOS » ;

- PREND ACTE du changement de dénomination de la société « One upon a time » qui s'appelle dorénavant « Micro-crèche les Bilingues » ;



- APPROUVE l'avenant à la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec la société « Micro-crèche les Bilingues » pour permettre le versement du solde de la subvention d'investissement d'un montant de 12 000 euros ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention et ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.